

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

université  
PARIS-SACLAY

## DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2015 portant accréditation de l'école doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Monsieur Idriss Jamil ABERKANE, né le 23 mai 1986, à Pithiviers en vue de son inscription en doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le **03 février 2016**, une thèse portant sur le sujet suivant : **Neuroergonomie et Biomimétique logicielle pour l'économie de la connaissance: Pourquoi? Comment? Quoi?** préparée au sein de l'école doctorale **Sciences de l'Homme et de la Société** devant un jury présidé par M. ROUSSEAU Francis et composé de M. Pierre COLLET, M. Yves BURNOD, M. Charles TIJUS, Mme INES SAFI ;

Vu la délibération du jury :

Le diplôme de **DOCTORAT** en **sciences de gestion** préparé à l'**École polytechnique** est délivré à **Monsieur Idriss Jamil ABERKANE** au titre de l'année universitaire 2015-2016 et confère le **grade de docteur**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 22 juin 2016,

**Le titulaire**

**Le président  
de l'Université Paris Saclay**

**Le recteur d'académie,  
chancelier des universités**



Numéro du diplôme : 2016SACLX005